

PROVINCE DE QUÉBEC SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 933-2024

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 16 décembre 2024, le conseil de cette Municipalité a adopté le Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski.

QUE toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges, ce 25° jour de décembre 2024.

Me Isabelle Beaulieu, notaire

Greffière